

10^e Forum mondial de l'eau

Projet de Déclaration des gouvernements locaux et régionaux

**17 avril 2024
15h00-16h30**

1. L'impact des activités humaines sur le cycle mondial de l'eau et de la biodiversité menace chaque individu, écosystème et communauté, en particulier les populations vulnérables telles que les femmes, les filles, les personnes handicapées et les personnes âgées, qui subissent les conséquences les plus graves de cette situation. La marchandisation de l'eau et de la biodiversité aggrave les inégalités et menace le droit humain fondamental à l'accès à une eau de qualité, car elle peut entraîner des hausses de prix, l'exclusion des communautés marginalisées et la priorisation du profit aux dépens des besoins fondamentaux des personnes. Cette approche mine la justice sociale, perpétue les disparités socio-économiques et constitue une menace significative pour la réalisation des objectifs de développement durable (ODD), notamment en ce qui concerne la sécurité alimentaire et sanitaire, la réduction de la pauvreté et la paix mondiale.
2. Malgré l'abondance des connaissances scientifiques et certains progrès réalisés, l'attention politique accordée à cette question urgente demeure insuffisante. Il est donc impératif de plaider en faveur d'une approche territoriale axée sur les services publics ainsi que de nouveaux partenariats public-privé renouvelés pour la gestion de l'eau, tout en favorisant une coopération accrue entre les entités locales. Face à cette urgence, des mesures rapides sont nécessaires pour mettre en place des mécanismes de gouvernance de l'eau et de la biodiversité coordonnés et renforcer les engagements en faveur de l'accès universel à une eau de qualité et à l'assainissement.
3. Passer d'une vision économique et technique prédominante à une vision politique où l'eau et la biodiversité sont considérées comme un bien commun offre l'occasion de réexaminer les modèles et les approches de gouvernance, en dépassant les perspectives sectorielles étroites et en reconnaissant l'eau comme une question politique mondiale et transversale qui concerne divers domaines politiques, y compris la santé, l'économie et la diplomatie. Cela demande une responsabilité collective et une action pour garantir un *accès équitable* pour tous les habitants et contrer la marchandisation de l'eau.
4. Lorsqu'ils sont gérés comme un bien public, les systèmes d'approvisionnement en eau priorisent les besoins des communautés plutôt que les profits, visant à fournir une eau de qualité et abordable à tous les citoyens. Les gouvernements locaux, plus proches des besoins de leurs habitants, peuvent jouer un rôle crucial dans la mise en place de mesures visant à garantir un accès équitable à l'eau, réduire la pénurie et renforcer la résilience communautaire. Cette approche encourage la transparence, la responsabilité et le contrôle démocratique des ressources en eau, les préservant pour les générations présentes et futures.

5. Les gouvernements locaux et régionaux jouent désormais un rôle essentiel dans la mise en œuvre d'actions transformatrices visant à protéger les communautés malgré les défis auxquels elles sont confrontées. Au niveau local, ils supervisent le développement des infrastructures, édictent des réglementations, mettent en œuvre des mesures de rentabilité, apportent des réponses d'urgence et garantissent des contrôles de qualité, tout en dialoguant avec les communautés locales. À l'échelle mondiale, ils participent activement aux forums multilatéraux et internationaux, notamment à travers des initiatives telles que la diplomatie urbaine, la coopération décentralisée et la gestion régionale des bassins hydrographiques. Ces démarches se sont avérées cruciales pour rationaliser la fourniture de services d'eau vitaux, surtout en période de crise, soulignant ainsi l'importance de la solidarité et de la collaboration entre les parties prenantes.
6. Dans les zones urbaines, la croissance démographique met une forte pression sur les infrastructures hydriques, entraînant des pénuries d'eau et des risques de pollution. Les gouvernements locaux doivent concilier l'accès équitable avec le vieillissement des infrastructures et les pressions liées au développement urbain. Parallèlement, les zones rurales, qu'elles soient urbaines ou régionales, sont confrontées à des défis distincts, tels que la gestion des sources d'eau locales, la pression exercée par l'agriculture sur les ressources en eau, ainsi que les problèmes de qualité et de durabilité de l'eau. Dans les deux contextes, le changement climatique aggrave ces problèmes, avec des schémas météorologiques imprévisibles et des événements extrêmes qui compliquent davantage la gestion de l'eau et nécessitent des stratégies d'adaptation pour renforcer la résilience des communautés.
7. Pour atteindre l'Objectif de Développement Durable 6 (ODD6) et d'autres objectifs relatifs à l'eau, un système multilatéral inclusif impliquant toutes les parties prenantes est indispensable. La dimension financière et le renforcement des capacités des gouvernements locaux et régionaux sont essentiels dans cette démarche, tout comme une approche globale visant à combattre les inégalités, le changement climatique et les conflits liés aux ressources en eau.
8. Notre détermination en tant que gouvernements locaux et régionaux à transformer le système multilatéral par une action collective est inébranlable. Cette approche renouvelée doit prendre en considération les complexités des dynamiques urbaines et rurales, en apportant un soutien à la construction de la résilience et à la promotion de la paix. Les étapes clés, telles que le Sommet des Nations Unies pour l'avenir et le Sommet social mondial, jouent un rôle crucial dans la réalisation de cet objectif.
9. Il est impératif de créer un environnement garantissant les services essentiels nécessaires à la prospérité de nos communautés. Cela requiert un soutien affirmé des gouvernements nationaux, des bailleurs internationaux et des échanges d'expériences entre les gouvernements locaux. Protéger l'eau en tant que bien public, droit humain et service public essentiel exige un effort concerté. Nous devons nous assurer que les conditions favorables à une accélération de la mise en œuvre locale de l'Objectif de Développement Durable 6 (ODD6) sont réunies, afin de favoriser une appropriation locale et régionale solide et de promouvoir l'Agenda 2030.

10. Dans ce cadre, le collectif des gouvernements locaux et régionaux en appelle aux parties prenantes et aux États membres pour :

Repenser la valeur de l'eau et de la biodiversité en tant que bien commun mondial et droit humain

11. La Décennie d'action pour l'eau et l'Agenda d'action de l'ONU pour l'eau présentent une opportunité cruciale pour restaurer le cycle mondial de l'eau et faire progresser la mise en œuvre des ODD, l'action climatique et la conservation de la biodiversité. Son succès apportera des avantages tangibles aux communautés, aux environnements et aux nations du monde entier, contribuant ainsi à restaurer la confiance dans le système multilatéral.

12. Pour bâtir un avenir durable, juste et équitable des ressources en eau, il est impératif de revoir la valeur de cette ressource et de l'intégrer systématiquement dans les processus décisionnels. Cela implique de promouvoir une utilisation efficace dans tous les secteurs, une répartition équitable entre les populations et des pratiques durables aux niveaux local et mondial. Notre objectif commun est de reconquérir, protéger et défendre les droits associés à l'eau, y compris le droit universel à l'eau pour toutes et tous. Les fluctuations du marché ne doivent pas déterminer la disponibilité des droits fondamentaux et de la dignité ; au contraire, toutes les communautés doivent prendre la responsabilité de leur préservation. Pour y parvenir, une gouvernance inclusive, où les individus collaborent et travaillent ensemble, est nécessaire. En redéfinissant l'eau comme une ressource commune, nous pouvons prioriser les besoins des communautés et repenser les structures de gouvernance, limitant ainsi la privatisation excessive, la monopolisation et la surexploitation résultant de sa marchandisation.

- **Consolider le statut de l'eau et de la biodiversité en tant que bien commun mondial** implique de maintenir sa reconnaissance continue en tant que service public, avec une cogestion avec les communautés locales. Cela peut nécessiter des actions telles que la poursuite d'une gestion équitable de l'eau, dans certains cas comme la remunicipalisation, la déprivatisation, la renégociation avec des entités privées - en particulier des sociétés multinationales - dans des partenariats public-privé, ou l'amélioration de la gestion publique par le biais d'une gouvernance participative, favorisant ainsi les pratiques de gestion communautaires.
- **S'appuyer sur les efforts déployés par les gouvernements locaux et régionaux** au cours des dernières années et reconnaître le soin comme une dimension qui doit être intégrée dans toutes les décisions politiques pour protéger les plus vulnérables, notamment les femmes, les enfants, les personnes handicapées, les personnes âgées et ceux vivant dans des situations informelles.
- **Promouvoir l'inclusion et l'égalité des genres dans la gestion de l'eau** en encourageant et facilitant un environnement soutenant la participation active de toutes les femmes dans les processus décisionnels et les rôles de leadership. Encourager des approches accessibles, participatives et inclusives garantit que diverses voix sont entendues et prises en compte dans l'élaboration des politiques et initiatives relatives à l'eau.

- **Dénoncer l'utilisation détournée de l'eau comme outil de conflit en mettant en lumière ses impacts sur les territoires et les communautés locales**, tout en favorisant la solidarité internationale et en renforçant le droit international pénal pour tenir les auteurs responsables des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité liés aux ressources en eau. Cela nécessite un renforcement des campagnes de plaidoyer et des mécanismes juridiques pour dissuader et punir les actes où l'eau est utilisée comme arme ou ciblée lors de conflits
- **Les gouvernements locaux jouent un rôle crucial dans la promotion de la redéfinition de l'eau en tant que bien commun**. En impliquant activement les citoyens dans le processus décisionnel à travers des consultations publiques et des forums participatifs, les autorités locales veillent à ce que les politiques de l'eau répondent aux besoins des populations. De plus, des campagnes de sensibilisation sur la préservation de l'eau et la prévention de la pollution permettent aux individus de devenir les gardiens responsables de leurs ressources hydriques

Garantir l'accès universel à l'eau et à l'assainissement

13. Renforcer la fourniture de services d'eau et d'assainissement au niveau local et régional et garantir le droit d'accès équitable à une eau potable et à un assainissement sûr est devenu une urgence. Les gouvernements locaux et régionaux jouent un rôle crucial dans la protection de leurs communautés. Au cours des dernières années, ils ont œuvré pour assurer la continuité des services de base en garantissant l'accès à l'eau, en protégeant les droits humains de toutes les communautés à accéder à une eau potable et à un assainissement de qualité, ainsi qu'en adoptant des politiques agricoles, énergétiques et industrielles respectueuses des ressources en eau.
14. Les efforts déployés par les communautés locales, avec le soutien des autorités régionales, sont cruciaux pour garantir un accès équitable aux ressources en eau. Un accès non discriminatoire à l'eau, notamment pendant les vagues de chaleur, contribue à l'inclusivité, à la viabilité et à la résilience des villes. Les gouvernements locaux et régionaux occupent une position privilégiée pour reconnaître le rôle des communautés et des biens communs urbains, faciliter l'accès et la gestion de l'eau pour les communautés et étendre l'adoption de pratiques de gestion collective pour garantir son accessibilité à toutes et tous.
15. Pour garantir le droit à l'eau et à l'assainissement de qualité pour toutes les personnes, il est nécessaire de renforcer la coopération entre les parties prenantes, de promouvoir les partenariats entre les secteurs public et privé et de limiter les investissements spéculatifs, en accordant une attention particulière aux asymétries en termes de qualité et de prestation observées dans les périphéries des zones métropolitaines. Pour que l'eau soit considérée comme un droit et un bien public, il est essentiel de surmonter sa marchandisation, en garantissant qu'elle soit disponible pour tous les résidents. Il sera essentiel d'aborder son approvisionnement à travers des instruments allant de la remunicipalisation et la déprivatisation à l'amélioration de la gestion publique et/ou privée par le biais de la gouvernance

participative, et même de mettre en avant les pratiques de coopération intercommunale, tout en maintenant la propriété publique du service.

16. À cet égard, les gouvernements locaux et régionaux occupent une position privilégiée pour fournir une gestion transparente, efficace, accessible et inclusive des services d'eau et d'assainissement, et pour créer des environnements propices à l'échange et à l'apprentissage afin d'autonomiser leurs communautés.

- **Accélérer la réalisation du droit universel d'accès à une eau potable de qualité et à un assainissement adéquat** en plaidant pour un soutien gouvernemental continu à tous les niveaux. Cela implique l'adoption de cadres législatifs appropriés et la mobilisation de toutes les parties prenantes grâce à des stratégies intégrées et inclusives pour garantir une répartition équitable des ressources en eau accessibles.
- **Assurer un accès équitable aux services d'eau et d'assainissement pour toutes les personnes en luttant contre les inégalités d'accès à une eau de qualité, en s'appuyant sur des politiques respectueuses des droits humains.** Il est crucial de porter une attention particulière aux groupes vulnérables tels que les femmes, les migrants, les personnes sans domicile fixe et les populations défavorisées, souvent les plus touchées par la contamination de l'eau, ainsi que les asymétries territoriales. Cette démarche nécessite un soutien continu de tous les niveaux de gouvernement, en mettant un accent particulier sur les situations d'accès inégal, notamment dans les pays disposant d'infrastructures modernes mais confrontés à des situations persistantes de privation.
- **Développer l'élaboration de politiques participatives** est une étape cruciale vers la mise en œuvre de plans de gestion intégrée afin de garantir que les politiques publiques promeuvent l'eau et l'assainissement en tant que droit humain.
- **Garantir un accès universel grâce à une gestion robuste** dans le secteur public en déployant des solutions de gestion et de surveillance des eaux souterraines, y compris celles basées sur la nature. Renforcer la coordination, l'harmonisation, le partage de données et la coopération scientifique entre les États et régions voisins, tant pour la gestion des eaux de surface que des eaux souterraines.

Promouvoir la coopération et la diplomatie

17. L'eau peut instaurer la paix ou déclencher des conflits. Lorsque l'eau se fait rare ou est polluée, ou lorsque les gens n'ont pas un accès égal ou aucun accès du tout, les tensions peuvent s'exacerber. L'accès à l'eau potable est un droit humain. Il est urgent de travailler ensemble pour préserver notre ressource la plus précieuse, protéger les espaces humides et la biodiversité. La coopération sur l'eau ouvre la voie à la coopération sur tous les défis partagés. Nous devons utiliser l'eau comme un outil pour créer un monde plus paisible et prospère pour toutes et tous. Une telle coopération est essentielle non seulement pour promouvoir la paix, mais aussi pour prévenir les conflits pouvant survenir en raison de différends liés à l'eau.

18. Les gouvernements locaux et régionaux, ainsi que leurs réseaux et partenaires, jouent un rôle crucial dans le maintien de la fourniture de services locaux et dans la promotion de la coopération sur l'eau grâce à la diplomatie urbaine et locale et à la gestion des bassins régionaux. Les efforts partagés entre ces derniers sont essentiels pour atteindre des objectifs communs. Les gouvernements locaux facilitent également la coopération décentralisée et les espaces de partage de connaissances et de renforcement des capacités régionales entre les villes et les régions pour partager, reproduire et améliorer continuellement les meilleures pratiques.
- **Encourager le dialogue et la coordination en vue de résoudre les conflits liés à l'eau**, en plaidant pour la priorisation des enjeux hydriques dans les initiatives de coopération bilatérale et multilatérale. Mettre particulièrement l'accent sur la collaboration à l'échelle sous-régionale, régionale et internationale.
 - **Renforcer les organisations de bassins hydrographiques** afin de promouvoir une gestion inclusive, durable et intégrée des ressources en eau. Ce faisant, intensifier la coopération pour la gestion des bassins transfrontaliers en encourageant les partenariats et en facilitant l'échange d'informations, d'expériences et de meilleures pratiques
 - **Souligner l'importance de la diplomatie urbaine et de la gestion des bassins régionaux** en reconnaissant leur influence transformative dans la gouvernance de l'eau. Mettre en avant la coopération décentralisée comme un moyen de renforcer la paix, la solidarité et le partage des connaissances dans la gestion des systèmes hydriques et les initiatives de renforcement de la résilience.

Des cadres de gouvernance renouvelés pour une gestion coopérative des ressources en eau

19. Dans le monde d'aujourd'hui, de nombreux pays et communautés sont confrontés aux défis redoutables de la pénurie d'eau et des problèmes connexes. Pour répondre à ces défis, il est nécessaire de déployer un effort concerté impliquant le partage des connaissances, des technologies et des meilleures pratiques pour construire des systèmes hydriques plus résilients et durables. De plus, la coopération internationale joue un rôle crucial dans la résolution des problèmes d'eau transfrontaliers et dans l'amélioration de la gestion efficace des ressources en eau partagées.
20. Pour atteindre ces objectifs, il est impératif d'établir des cadres de gouvernance renouvelés pour une gestion collaborative de l'eau. Cela nécessite une collaboration à tous les niveaux de gouvernement, ainsi que la participation active des parties prenantes et des communautés. Il est primordial de s'attaquer aux causes sous-jacentes des inégalités en matière d'eau et d'assainissement, telles que l'inadéquation des infrastructures et le manque de ressources. De plus, favoriser la coopération et la collaboration transfrontalières aux niveaux régional et local est essentiel pour garantir un accès équitable aux ressources en eau pour toutes et tous. Une coopération efficace dans la gestion de l'eau exige un niveau accru de volonté politique pour promouvoir une gestion durable et intégrée des ressources en eau.

- **Souligner l'importance fondamentale de la gouvernance multi-niveaux** et de la collaboration multi-acteurs dans la gestion des écosystèmes aquatiques. Garantir une gouvernance inclusive en impliquant les villes, les régions et les territoires dans l'élaboration des politiques liées à l'eau.
- **Réactiver la collaboration avec le secteur privé afin de réaliser l'Objectif de Développement Durable 6.** Mettre en avant l'innovation et les nouveaux mécanismes de financement dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.
- **Sensibiliser les populations à la gestion de l'eau** et les impliquer dans les processus décisionnels pour garantir que leurs besoins et leurs perspectives soient pris en compte.
- **Promouvoir le dialogue et les savoirs sur la culture de l'eau** en valorisant les connaissances et pratiques locales et ancestrales, en accord avec le droit humain à l'eau.
- **Renforcer les capacités des Petits États insulaires en développement (PEID)** et de leurs villes pour répondre aux défis mondiaux liés à la dégradation de l'océan et à son impact sur la gouvernance de l'eau.

Protéger les écosystèmes aquatiques et la biodiversité

21. La préservation des écosystèmes aquatiques et de la biodiversité est essentielle pour garantir la résilience des villes et la durabilité de la vie sous-marine. Les écosystèmes aquatiques sont étroitement liés aux écosystèmes terrestres et marins, formant un continuum crucial pour soutenir une diversité d'espèces. Cependant, ces écosystèmes sont soumis à une pression immense due au changement climatique, avec les zones humides particulièrement vulnérables en raison de la diminution de l'approvisionnement en eau terrestre et de la montée du niveau de la mer.
22. Pour atteindre une vie sous-marine plus durable, des stratégies holistiques sont impératives, en tenant compte de l'interconnexion des zones urbaines et rurales. Ces stratégies devraient englober la gestion des déchets solides, l'agriculture durable et la résolution des problèmes de santé publique liés à l'eau. La résolution de l'utilisation insoutenable des ressources, de la croissance démographique, des inégalités et des systèmes économiques défectueux est primordiale pour une transition vers un avenir régénératif. Cette transition nécessite des changements structurels dans les modèles économiques, les systèmes de production et de consommation, ainsi que les plans d'adaptation et d'atténuation du changements climatiques, en mettant l'accent sur les droits environnementaux et l'équité.
23. Les autorités locales et régionales occupent une position centrale dans la réalisation de cet objectif, en agissant en première ligne dans la préservation de la biodiversité aquatique et la protection des écosystèmes.
 - **Adopter des plans de gestion durables et intégrés pour préserver les ressources en eau** et les écosystèmes, favorisant la résilience au changement climatique et aux pressions démographiques. En parallèle, sensibiliser aux

problèmes liés à l'eau pour encourager des transitions vers des pratiques de production et de consommation plus durables.

- **Renforcer la protection des zones humides et des systèmes d'eau traditionnels**, promouvoir le recyclage et la réutilisation des eaux usées traitées pour soutenir les efforts de conservation.
- **Renforcer les capacités des gouvernements locaux et régionaux en vue de la mise en place de modèles de gestion durable des écosystèmes et de la biodiversité**, en s'appuyant sur la collecte des meilleures pratiques dans ce domaine. Développer et mettre en œuvre des politiques de lutte contre la pollution des eaux souterraines à l'échelle nationale, des bassins fluviaux et aquifères, en allouant les ressources nécessaires et en instaurant des mécanismes efficaces de mise en œuvre au niveau local afin de garantir la disponibilité des ressources.
- **Adopter une approche intégrée et globale à tous les niveaux de gouvernement**, en intégrant l'eau et l'assainissement en tant que composantes essentielles. Cette approche devrait également inclure des sujets connexes tels que la gestion des déchets solides, l'agriculture et la santé environnementale. Encourager les parties prenantes à adopter une approche préventive à la source de la pollution.
- **Promouvoir des programmes de bioéconomie basés sur l'utilisation efficace et durable des ressources en eau**, en plaidant en faveur du développement d'économies écologiques, sociales et solidaires visant à préserver les écosystèmes locaux dans les villes et les régions.
- **Créer un environnement favorable pour que les gouvernements locaux et régionaux puissent fournir des services essentiels efficaces et axés sur les besoins des utilisateurs**, notamment en garantissant la qualité de l'eau potable produite, en assurant un approvisionnement en eau fiable et en favorisant des systèmes d'assainissement efficaces. Faciliter la collaboration entre les gouvernements locaux et régionaux, ainsi que les communautés et les parties prenantes, afin de définir des actions communes visant à protéger les écosystèmes côtiers et marins, préservant ainsi les droits des générations futures pour une planète saine.
- **Utiliser la cartographie SIG à l'échelle territoriale** afin d'identifier les régions et les populations susceptibles de souffrir de la sécheresse, de l'érosion des sols, des inondations et d'autres catastrophes liées à l'eau. Cette démarche vise à atténuer les effets de ces événements, renforcer la préparation et faciliter la planification préalable de la réhabilitation des communautés affectées.
- **Intégrer l'empreinte hydrique - en tant qu'indicateur environnemental de la consommation d'eau** - avec les dimensions sociales, économiques et de gouvernance de l'eau, afin de soutenir la prise de décision dans les politiques de l'eau.

Financement des infrastructures hydrauliques

24. Dans de nombreux cas, les communautés marginalisées, telles que les peuples autochtones et les populations rurales, sont disproportionnellement touchées par la pénurie d'eau et le manque d'accès à des installations sanitaires adéquates. Pour remédier à ces disparités, il faudra des investissements significatifs dans les infrastructures, les technologies et le renforcement des capacités, y compris dans les finances locales, ainsi que des politiques et des programmes qui priorisent les besoins des populations les plus vulnérables et marginalisées.
25. Pour garantir l'accès à l'eau et à l'assainissement, d'importants investissements dans les infrastructures, l'éducation et la gouvernance sont indispensables. Cependant, de nombreux gouvernements et acteurs du développement sont incapables ou hésitent à allouer les ressources nécessaires pour aborder cette problématique, ce qui risque de perpétuer les inégalités et d'aggraver les conflits liés aux ressources en eau.
- **Pour mobiliser des ressources financières publiques adéquates** et établir des partenariats de financement pour le développement en vue d'investir dans des infrastructures hydrauliques inclusives et accessibles, il est essentiel de développer des emplois "bleus" et "verts", en mettant l'accent sur les jeunes, les femmes, les personnes handicapées et les communautés rurales.
 - **Plaider auprès des banques de développement et des banques centrales** pour qu'elles fournissent un financement direct aux projets "Climat-Biodiversité" des villes ainsi qu'aux gouvernements locaux et régionaux. Il est essentiel de garantir l'accessibilité de financements en permettant la soumission dans toutes les langues officielles des Nations Unies, y compris les langues des signes. De même, Il est crucial de déléguer aux gouvernements locaux et régionaux qui mettent en œuvre des projets d'atténuation et d'adaptation climatique sur leur territoire la responsabilité de gérer directement le financement des pertes et dommages liés au climat dans les pays du Sud global vulnérables.
 - **Accroître le financement des donateurs climatiques pour les villes ainsi que les gouvernements locaux et régionaux** afin de mettre en œuvre des mesures visant à relever les défis climatiques. Cela inclut l'amélioration des conditions d'accueil et d'intégration des migrants et des personnes déplacées en raison du climat, ainsi que la réduction des risques climatiques liés aux déplacements de populations dans les zones urbaines. Il est également nécessaire de gérer efficacement le risque élevé lié à la garantie de l'approvisionnement en eau et à la compétition entre les différents usages
 - **Renforcer l'initiative de Perte et Dommage** proposée lors de la récente CoP28, en mettant l'accent spécifique sur le renforcement de la résilience aux défis liés à l'eau.
 - **Développer des mécanismes innovants de solidarité financière aux niveaux local et régional.** Repenser l'architecture fiscale pour renforcer les finances locales et régionales, en fournissant une capacité financière suffisante pour atteindre les objectifs de développement durable. Donner la priorité au financement destiné à la préservation des ressources en eau aux niveaux

national, régional et local, en particulier dans les zones confrontées à une forte pression quantitative sur les ressources hydriques.

- **La gestion durable de l'eau est essentielle pour garantir un avenir favorable et équitable pour toutes et tous.** Il est donc impératif de reconnaître nos responsabilités dans la protection et la conservation de l'eau afin d'assurer le développement des générations futures.